

Directives pour les fournisseurs

Vogt-Schild Druck AG s'efforce d'établir ou de conserver des relations commerciales à long terme avec ses fournisseurs. Les prestations effectives de nos fournisseurs sont évaluées par nos soins. Le cas échéant, nous mettons en œuvre des mesures d'amélioration.

En plus des critères établis pour l'évaluation de nos fournisseurs, nous exigeons de ceux-ci qu'ils se conforment aux onze règles ci-après. En cas de divergence entre les pratiques du fournisseur et nos directives à leur intention, les différences doivent être corrigées au plus vite.

1. Droit et conformité

Les fournisseurs doivent agir en conformité avec toutes les lois et tous les règlements déterminants en matière d'environnement, de droit du travail et de lutte contre la corruption qui s'appliquent dans les pays où ils exercent leurs activités, produisent ou pratiquent le commerce.

2. Environnement

Les fournisseurs dont les activités ont un impact significatif sur l'environnement doivent pratiquer une politique et/ou un système de gestion des ressources efficace qui contribue à la protection de l'environnement, empêche la pollution de celui-ci et garantit une utilisation soignée des ressources naturelles. Les fournisseurs doivent réduire l'impact de leurs produits et services sur l'environnement.

3. Consentement au travail

Les fournisseurs ne toléreront en aucun cas que soient effectués des travaux forcés, par des prisonniers ou des esclaves, ou encore des activités non librement consenties.

4. Refus du travail des enfants

Les fournisseurs n'emploieront aucun enfant plus jeune que l'âge légal fixé par l'Organisation internationale du Travail ou par les lois nationales, la limite d'âge la plus élevée faisant foi.

5. Interdiction de discrimination

Les fournisseurs doivent s'engager à promouvoir l'égalité des chances en matière de personnel. Personne ne doit faire l'objet de discrimination en raison de son origine, de son appartenance ethnique, de son sexe, de sa nationalité, de son âge, de ses aptitudes physiques, de son orientation sexuelle ou de sa religion.

6. Rémunération et prestations complémentaires

Les fournisseurs sont tenus d'offrir des salaires et des prestations complémentaires conformes à toutes les lois applicables et correspondant aux pratiques locales.

7. Temps de travail

Les fournisseurs doivent veiller à ce que les heures de travail de leurs employés ne dépassent pas les limites maximales légales du temps de travail ordinaire et des heures supplémentaires.

8. Liberté d'association

Les fournisseurs doivent reconnaître et respecter le droit de leurs employés à la liberté d'association et celui de mener des négociations collectives, dans le cadre juridique applicable.

9. Traitement décent

Les fournisseurs doivent traiter leurs employés avec respect et dignité et assurer un environnement de travail exempt de harcèlement, d'intimidation et de mobbing.

10. Santé et sécurité

Les fournisseurs doivent garantir un environnement de travail sûr et sain pour prévenir les accidents et les blessures sur le lieu de travail. Il en va de même pour les locaux d'habitation mis à disposition des employés par le fournisseur.

11. Lutte anticorruption

Les fournisseurs ont l'interdiction d'avoir recours à des pots-de-vin, à des accords de prix ou autres formes de corruption en vue d'acquiescer ou de conserver des commandes. Les fournisseurs qui, directement ou indirectement, tentent de contraindre Vogt-Schild Druck AG à de telles pratiques seront exclus en tant que fournisseurs.



Rolf Steiner
Directeur



Marco Blum
Responsable QMS